



15ème législature

Question N° : 40268	De M. Michel Larive (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Situation en Palestine	Analyse > Situation en Palestine.
Question publiée au JO le : 20/07/2021 Réponse publiée au JO le : 24/08/2021 page : 6456		

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le quotidien désastreux du peuple palestinien et de la répression permanente de l'État d'Israël contre son voisin. Depuis plusieurs jours en effet, en cette fin de ramadan, de violents affrontements ont lieu à Jérusalem-Est sur l'esplanade des mosquées. Ce cycle provocations représailles, ayant cette fois-ci pour origine la mise en place de restrictions aux lieux saints musulmans de Jérusalem, la marche d'extrémistes juifs de célébration des conquêtes d'Israël en 1967 dans les quartiers arabes, ainsi que plusieurs expulsions de Palestiniens du quartier de Cheick Jarrah, font craindre une nouvelle flambée de violences et d'exactions. Dans une logique d'escalade, le gouvernement israélien a mené plusieurs raids aériens à l'encontre de son adversaire, qui ont fait au moins vingt morts dont neuf enfants. De même, en réponse à des jets de pierre côté palestinien, les forces de police israéliennes ont répondu par des tirs de grenades incapacitantes et des balles en caoutchouc. Enfin, Netanyahu, dans un discours belliqueux, menace désormais le Hamas d'une « raclée à laquelle il ne s'attend pas ». Face aux nombreux morts et plus de 500 blessés en cette mi-mai 2021, il est grand temps d'arrêter ce massacre. D'une manière plus générale, l'association Couserans-Palestine, structure ariégeoise de la circonscription de M. le député, a alerté ce dernier sur une situation qui ne cesse d'empirer au Proche-Orient depuis début janvier 2021. L'occupation israélienne illégale sur le territoire de ce peuple meurtri les empêche d'exercer tout droit élémentaire : droit à l'éducation, à la santé, liberté de se déplacer et de vivre en famille, droit à pratiquer leur religion. En outre, l'association fait entendre que « la politique de nettoyage ethnique d'Israël à leur égard est planifiée depuis des décennies : impossibilité de construire, destructions d'habitat, vol de terres et de biens, construction massive de colonies économiques et de peuplement, transfert forcé de population, répression de toute opposition ». Elle fait savoir également que des enfants de 11 à 14 ans sont emprisonnés et tenus à l'écart dans des conditions indignes. Plus particulièrement, la négation du droit international par Israël se traduit par la chasse à l'homme que vit depuis plusieurs années l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, de nouveau emprisonné depuis juin 2020 et menacé de retrait de sa carte de résident par le ministre israélien de l'intérieur en décembre 2020. Ces coups de pressions, ce harcèlement permanent des autorités israéliennes à l'encontre du peuple palestinien et notamment de quelques figures comme Salah Hamouri est inacceptable de la part d'un pays qui se dit démocratique et libéral. Nul doute qu'Israël et son Premier ministre Benjamin Netanyahu ont su tirer profit de l'excellente couverture médiatique internationale quant à leur succès récent en matière de vaccination. Cela a ainsi permis aux autorités israéliennes d'agir en toute impunité en Palestine et de poursuivre sans opposition internationale crédible leur entreprise de colonisation illégale. M. le député appelle donc M. le ministre des affaires étrangères à ne pas rester silencieux face aux exactions commises par l'État israélien en Palestine. La France, par la voix du Président de la République, doit prendre une position claire et dénoncer publiquement les agressions violentes des autorités israéliennes envers les Palestiniens. La situation exige également que le chef de l'État condamne fermement la spoliation de biens palestiniens et l'expulsion de nombre d'entre eux par Israël et qu'il



appelle le Conseil de sécurité de l'ONU à envisager toutes les sanctions nécessaires afin d'affaiblir Israël. Enfin, sur le cas de l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, la France doit exiger sa libération immédiate. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Lors des récentes hostilités à Gaza, la France s'est mobilisée en faveur d'un cessez-le-feu rapide et d'une protection des civils. Elle a fermement condamné les tirs de roquette vers Israël et a réitéré son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël, tout en rappelant que le droit à la légitime défense doit s'exercer de manière proportionnée. La France a, parallèlement, souligné la nécessité d'une baisse des tensions à Jérusalem et mis en garde contre la poursuite de la politique de colonisation, notamment les évictions de familles palestiniennes à Jérusalem-Est, et appelé à préserver le statut quo de 1967 sur les lieux saints. La cessation des hostilités le 21 mai a interrompu un cycle de violences au lourd bilan humain. Cette étape a été le fruit des efforts diplomatiques collectifs des Européens, des Américains et de plusieurs pays arabes, notamment l'Égypte, la Jordanie et le Qatar. La France y a pris toute sa part, notamment au Conseil de sécurité des Nations unies. L'enjeu désormais est de pérenniser ce cessez-le-feu, d'assurer que l'aide humanitaire parvienne rapidement aux populations civiles, et de revitaliser le processus de paix. Il est aujourd'hui impératif de traiter les causes profondes du conflit israélo-palestinien car le retour au statu quo n'est pas une option. Sans véritable processus politique entre les parties, les mêmes causes produiront les mêmes effets et les cycles de violences se répèteront. La France est déterminée à jouer pleinement son rôle en ce sens. À cet égard, nous entendons poursuivre les initiatives engagées avec nos partenaires allemands, égyptiens et jordaniens, avec lesquels nous nous sommes réunis à niveau ministériel le 11 mars dernier, visant à rebâtir la confiance nécessaire entre Israéliens et Palestiniens. Nous entendons poursuivre ces efforts en lien étroit avec nos partenaires internationaux. Concernant la situation de notre compatriote M. Salah Hamouri, les autorités françaises demeurent pleinement mobilisées afin qu'il puisse mener une vie normale à Jérusalem, où il est né et où il réside, et que son épouse et son fils obtiennent le droit de s'y rendre pour le retrouver. Les autorités françaises maintiennent à ce titre un contact étroit avec M. Hamouri et son entourage.